Publié sur *écoconso* (https://www.ecoconso.be)

COMMENT LUTTER CONTRE LES MAUVAISES HERBES ?

ARTICLES
[*mise à jour : 03/2017*]

Repousser les mauvaises herbes du jardin naturellement, c'est facile. Il y a la façon de tondre, le paillage, les produits écologiques…

Les mauvaises herbes n’ont rien de mauvais, si ce n’est qu’elles poussent là où le jardinier s’en passerait. On les appelle plus justement adventices. Comment les réguler sans pesticides désherbants, nocifs pour la santé et à l’environnement ?

- Privilégier les solutions mécaniques
  - Pour prévenir l’apparition des mauvaises herbes
  - Pour se débarrasser des mauvaises herbes installées
  - Pour la pelouse
- Choisir à défaut des solutions écologiques
- Éviter les herbicides conventionnels

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Privilégier les solutions mécaniques

Pour se débarrasser des herbes indésirables, rien de mieux que les solutions mécaniques. Les grands atouts du jardinier : la prévention et l’observation.

Pour prévenir l’apparition des mauvaises herbes

Pour prévenir l’apparition des mauvaises herbes, il faut mettre en place des conditions qui freinent leur développement :

Le paillage

Le paillage, ou mulching, consiste à couvrir le sol d’une bonne couche de matières organiques broyées. La paille, les copeaux de bois, la tonte de la pelouse, les fougères, le carton… il existe énormément de matériaux différents. On privilégie les matières naturelles. En plus de limiter les mauvaises herbes, le paillage enrichit le sol, le maintient au frais, permet de limiter les arrosages…

Le faux-semis

La technique du faux-semis consiste à préparer son sol (désherbage, ajouts d’engrais…) 15 jours avant d’y semer ses graines. Pendant ce temps, les herbes indésirables enfouies dans le sol se développent sur cette surface toute propre. Au moment du vrai semis, on extrait ces herbes sauvages du sol. Et on sème les plantes potagères ou du jardin sans même retravailler le sol.

Le couvre-sol

Certaines plantes ont tendance à s’étendre et à couvrir le sol. Quand elles occupent l’espace, les adventices, gênées, se développent moins.

Au potager

Le **potiron** ou la **pomme de terre** se développent largement. Ils limitent l’apparition mauvaises herbes.

Les engrais verts, comme le **seigle** ou le **sarrasin**, ont une croissance rapide qui limitent les herbes sauvages. On les utilise aussi et surtout pour améliorer la qualité du sol.

Au jardin

Le lierre, la petite pervenche, le muguet, le lamier… Ces végétaux vivaces sont bas et couvrants. Ils freinent les mauvaises herbes.

Pour se débarrasser des mauvaises herbes en place

Quand les adventices apparaissent, on les **élimine aussi vite que possible**. Il faut agir quand les plantes sont fragiles et avant qu’elles montent en graines.

- au **printemps** ou au début de l’été pour certaines plantes vivaces (qui vivent plusieurs années) comme le rumex, le chardon, le liseron, la renoncule…
- les **dix derniers jours de jui**n pour les plantes dites « sarmenteuses » (qui possède des tiges ou branches ligneuses) comme la ronce ou le framboisier.

Il existe différentes solutions mécaniques pour éliminer les « mauvaises » herbes présentes au jardin et au potager.

Le sarclage

Le sarclage consiste à **couper ou arracher manuellemen**t les herbes indésirables. Les plantes

enlevées sont compostées ou laissées sur le sol pour servir d'engrais verts. L'important est de sarcler le plus tôt possible, et au fur et à mesure de la croissance des plantes.

Le brossage

Sur les trottoirs, les pavés ou les dallages, un **brossage vigoureux** enlève facilement les plantules. On utilise pour cela une brosse à poils durs.

L'ébouillantage

On peut ébouillanter les plantes indésirables. Cette technique est particulièrement utile sur un sentier, un trottoir, une allée. Pour être écolo jusqu'au bout, on utilise **l'eau de cuisson des légumes**, à condition qu'elle ne soit pas salée. Même s'il est efficace contre les plantes, le sel modifie la nature du sol.

Le désherbage thermique

Le désherbage thermique est une solution très efficace pour l'entretien des dallages, bordures, trottoirs, graviers... 3 à 5 passages par an sont nécessaires. En effet, cette technique **détruit seulement les parties aérienne**s de la végétation en chauffant à plus de 80°C. Dès lors, les graines enfouies dans le sol peuvent encore germer. Attention au mobilier en plastique et au risque d'incendie des feuilles mortes, des aiguilles de résineux...

Pour la pelouse…

Une pelouse avec quelques pissenlits et autres trèfles peut amener de la diversité au jardin. Mais si l'on tient absolument à s'en débarrasser, exit les désherbants chimiques. On les remplace par un bon entretien : tondre le gazon entre 6 et 8 cm, par temps clément. Quand l'herbe est haute, l'enracinement de la pelouse est renforcé. De plus, cela freine la germination des graines présentes sur le sol et la croissance de la mousse. Cela évite aussi aux plantes qui se développent en largeur de pousser, comme le plantain ou la pâquerette.

On doit aussi penser sa pelouse en fonction des conditions du terrain et de ses besoins. On la choisit selon le type de sol, le climat et sa fonction (ornementale, résistante au piétinement…).

Choisir à défaut des solutions écologiques

On peut utiliser certains produits écologiques pour se débarrasser des « mauvaises » herbes. Ils doivent présenter une toxicité faible, respecter les organismes et se dégrader rapidement. Comme on les applique souvent par pulvérisation, on veille à bien cibler les plantes à éliminer.

Les acides gras

Les acides gras sont des savons herbicides qui ne laissent pas de résidus toxiques dans le sol. Certains acides gras se dégradent en 48 heures. Ils détruisent la couche de protection des végétaux, provoquant leur desséchement. Ils ne détruisent pas les racines des vivaces bien implantées.

Autres solutions

On utilise certains herbicides naturels en agriculture biologique, comme l'**huile de colza**. On utilise aussi l'**huile de menthe** ou la **farine de gluten** comme anti-germinatif. On utilise la farine de gluten

contre le pissenlit, le plantain ou encore le chénopode.

Éviter les herbicides conventionnels

Certains herbicides sont dangereux. C'est le cas du chlorate de sodium, aujourd'hui interdit en Belgique. Il faut s'abstenir d'utiliser d'anciens stocks. Cet herbicide total, parfois considéré comme écologique, se dégrade en sel nocif pour le sol et l'imprègne pour longtemps.

D'autres herbicides conventionnels comme le « Roundup » et autres produits au glyphosate ont désormais leur réputation. On espère bannir ce type de produis grâce à une initiative citoyenne européenne. N'hésitez pas à la signer. Le glyphosate est classé comme « cancérigène probable » par le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer).

Il vaut mieux tenter des solutions mécaniques ou écologiques. Les herbicides conventionnels doivent rester l'ultime recours. Il faut alors les utiliser correctement.

On peut aussi laisser une place à la nature au lieu de vouloir la contrôler. Par exemple, si on a un sol acide, ombragé et humide, la mousse peut devenir un cauchemar. Plutôt que d'utiliser du sulfate de fer (un anti-mousse), on peut aménager ce terrain en jardin d'ombre, avec des plantes adaptées à ces conditions. Et pourquoi ne pas remplacer une partie de la pelouse par une prairie fleurie ? Cela limite l'entretien et accueille une belle biodiversité.

Pour aller plus loin

- Comment éviter les pesticides au jardin et au potager ?
- 8 conseils pour préparer un jardin écologique

Liens
[1] https://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus
[2] http://www.ecoconso.be/fr/content/comment-eviter-les-pesticides-au-jardin-et-au-potager
[3] http://www.ecoconso.be/fr/Comparatif-produits-la-tondeuse
[4] http://www.ecoconso.be/fr/Reduction-des-pesticides-On-ne-se
[5] http://www.ecoconso.be/fr/content/les-citoyens-se-mobilisent-pour-bannir-le-glyphosate-des-pesticides
[6] http://www.ecoconso.be/fr/Faut-il-utiliser-des-biocides
[7] http://www.ecoconso.be/fr/content/8-conseils-pour-preparer-un-jardin-ecologique

Cette publication est mise à disposition sous un contrat Creative Commons